

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le trois novembre deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le dix novembre, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Stéphanie ALESSANDRI

N°2022/69

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>FRIMIGACCI</b> Lucie
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina
<b>SUSINI</b> Ange	<b>CINOTTI</b> Sandrine
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>ZANETTACCI</b> Alexia
<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie	
MEMBRES ABSENTS	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène	<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean
<b>POGGI</b> Dominique	<b>ZANNETTI</b> Pierre
<b>ALESSANDRI</b> Jérôme	<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean donne procuration à <b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina	
<b>ALESSANDRI</b> Jérôme donne procuration à <b>FRIMIGACCI</b> Lucie	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène donne procuration à <b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	

**OBJET : Vente parcelles D 758 et D 759.**

*Vu la délibération n°2022/46 en date du 28 mai 2022 ;*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une opportunité de vente, concernant les parcelles cadastrées section D n°758 et D n°759, au lieu-dit TRONERE, s'est présentée. Il précise que ces biens résultent du découpage de l'ancienne parcelle D 29, qui avait fait l'objet de la délibération n°2022/46 en date du 28 mai 2022, portant sur la vente dudit bien.

Il rappelle que ce bien a fait l'objet, en mars 2022, d'une estimation de la part d'un agent immobilier, à hauteur de 214 euros. Aucun réseau n'est présent sur ces parcelles, par ailleurs nettement éloignées du centre du village.

Monsieur le Maire propose ainsi de vendre la parcelle D 758 (contenance : 01a 30ca) à Madame Anaïs ANDREOZZI, pour un montant de 107 euros, et la parcelle D 759 (contenance : 04a 06ca) à Monsieur Ange MATTEI, pour un montant de 107 euros.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la vente **des parcelles D** 758 et D 759, aux conditions indiquées ci-dessus ;

**DIT** que la présente délibération abroge la délibération n°2022/46 en date du 28 mai 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Pour : 12 dont 3 procurations.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

The image shows a handwritten signature in black ink that extends across the page. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem of a figure on a horse, surrounded by the text "MAIRIE DE CARGESE" at the top and "(CORSE DU SUD)" at the bottom, with two small stars on either side.